



Achat voiture à un particulier, vice caché ?

Par **Antoine72000**, le **27/02/2015** à **17:23**

Bonjour, j'ai acheté une Opel Corsa 138 500km le 31/10/14. Cela fait maintenant 4 mois que je l'ai.

Cette semaine la voiture c'est coupé en roulant, travaillant dans un garage opel en tant que vendeur, j'ai ramené la voiture au garage. Les mécanos ont démonté et vilebrequin cassé. En 4 mois, j'ai fait 12000km.

J'ai effectué une vidange au garage avec facture début Novembre pour repartir a zéro et être sur.

J'ai une voiture qui ne peux plus rouler à moins de changer totalement le moteur.

Cela peut-il être reconnu par la Justice en tant que vice caché ?

Merci

Par **janus2fr**, le **27/02/2015** à **18:52**

Bonjour,

Pour faire valoir le vice caché, il faut qu'une expertise détermine que la panne avait commencé à se produire avant la vente et que vous ne pouviez pas vous en apercevoir. Comme vous avez tout de même pu faire 12000km en 4 mois avec le véhicule, ce n'est pas évident.

A vous de voir si le jeu en vaut la chandelle...

Par **Antoine72000**, le **27/02/2015** à **18:56**

Bonjour Janus2fr, merci de ta réponse !

Je ne pouvais pas voir que le vilebrequin avait du jeu et se casse a 150 000km.

J'ai fais 12 000km du a ma profession. La vidange a été faite avec facture du garage niveau entretient.

Vous pensez que cela est juste pour être reçu ?

Par **janus2fr**, le **27/02/2015** à **19:00**

[citation]Vous pensez que cela est juste pour être reçu ?[/citation]

Qu'entendez-vous par là ?

Je vous ai dit qu'il faut qu'un expert se prononce pour affirmer que la panne s'était déclarée avant la vente. Je ne vois pas le rapport avec une vidange faite par un garagiste...